

# Journal Municipal

Mensuel : Avril 2007 - n° 177

Responsable de la Publication : Henri BAUDET

[www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)



## SOMMAIRE

- P. 2 Conseil Municipal du 26 mars 2007
- P. 9 Permis de construire / Etat-Civil
- P. 10 Vie de la Cité
- P. 17 Toponymie de la Cité
- P. 19 L'Imaginer
- P. 20 Tourisme Infos
- P. 21 Des gens de l'Isle et d'ailleurs
- P. 23 Du côté des associations
- P. 27 Bloc-notes / Infos
- P. 30 Page des jeux

## INTERVENANTS

### Municipalité

Daniel LECOULPIER Pascal HAMON

### Administratif

Florence QUEMA  
Véronique SOUVAY

### Intervenants

Gilbert CORLAY François HAMON  
Guy LANGLOIS Jean-Pierre VALES

Dépôt légal imprimerie – 1<sup>er</sup> trimestre 2005

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2007

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

\*

### Dernière minute

Il informe les membres du Conseil Municipal que vient de lui être notifiée la requête en « référé suspension » dont a été saisi le Tribunal Administratif de Rennes contre un arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 décembre 2006 déclarant d'utilité publique le projet de liaison piétonne.

\*

Cette séance étant principalement consacrée au vote du Budget primitif, il salue la présence de Madame DENIZANE, Receveur Municipal.

\*

Monsieur BAUDET donne lecture à l'Assemblée de la liste des délibérations qui ont été rattachées à la séance du Conseil Municipal du 9 février 2007 en matière de **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**.

Délibérations prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 – AL 15 du Code Général des Collectivités Territoriales – Renonciation D.P.U

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
M. MOREAU Marcelle	Maison rue de l'Ormeau	159 B n° 1830 et 1831	12/02/2007
M. PETERS-DESTERACT	Maison rue des Coquelicots	AN n° 607 et 662	12/02/2007
M. TROCHET Michel	Local industriel	C n° 868	12/02/2007
M. URBAN Michel	Terrain rue des Guerrières	A n° 815p	12/02/2007
M. VANDER VILLET Bryan	Maison 2, Place Beaucorps	AI n° 59	12/02/2007
M. GIRARD Guy	Terrain rue de la Grohendais	159 B n° 863	12/02/2007
M. MARCON Aimée	Maison rue de Lesrot	AE n° 241 et 371	12/02/2007
Mme GUILLOT Violaine	Maison 36, rue de la Bataille	AL n° 47	26/02/2007
Mme LANGANAY Sibylle	Maison 17, rue de la Résistance	AI n° 117	26/02/2007
M. et Mme FERTRAY Philippe	Maison la Grohendais	159 B n° 895 et 896	26/02/2007
Consorts HULSHOFF	Maison 15, rue Antoine Morin	AK n° 22	26/02/2007
M. et Mme GAUTRIN Eric	Maison rue de Villeneuve	159 B n° 1279	05/03/2007
M. LEBON Michel	Terrain rue de la Croix Chauvel	159 C n° 577	12/03/2007
M. LECOZ Philippe	Terrain rue du Paradis	AN n° 691	12/03/200

\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2007**

Après que Monsieur DUMELON ait souhaité apporter une modification concernant l'Association « Foot Emeraude jeune », financée à raison d'un tiers par le Conseil Général, d'un tiers par la Communauté de Communes et un tiers restant à la charge de l'association répartis sur les enfants des Communes qu'ils accueillent,

**En l'absence d'observations, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

## FINANCES

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2007**

La présentation et l'approbation du Budget primitif 2007 font l'objet d'un numéro spécial annexé.

Présenté en vidéoprojection, illustré par des documents attrayants en couleur optimisant la lecture, la présentation du Budget Primitif 2007 aux Elus du Conseil Municipal résulte d'un travail de synthèse utilisant les dernières techniques de la bureautique.

Monsieur le Maire a chaleureusement mis en exergue le travail, l'engagement et les compétences des services administratifs et tout particulièrement du responsable de la comptabilité, brillamment « coaché » par la Directrice Générale des Services.

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE MITOYENNE – RESIDENCE LE GRAND DOMAINE**

Monsieur BAUDET informe le Conseil Municipal que les propriétaires d'une parcelle contiguë à l'espace vert communal, situé Résidence le Grand Domaine, sollicitent de la Collectivité une participation financière pour la réalisation d'une clôture mitoyenne.

La facture des travaux s'élevant à la somme de 111,60 €, Monsieur le Maire propose que l'effort financier soit partagé équitablement entre ces propriétaires et la Collectivité.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**• EMET un avis favorable à une participation financière de la Collectivité d'un montant de 55,80 €.**

**Cette dépense sera inscrite à l'article 61521**

## **FIXATION DU MONTANT DU LOYER DES APPARTEMENTS SAISONNIERS DU GUILDO**

Monsieur BAUDET, Maire, informe le Conseil Municipal que les six appartements destinés au Personnel saisonnier, sis rue Léonie Corre, seront disponibles à la location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Il propose de fixer le loyer mensuel à 206 € auquel s'ajoutent les charges d'eau et d'électricité pour un montant de 45 € ; soit un total mensuel de 251 €.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- FIXE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à 206 € le loyer mensuel des appartements communaux sis rue Léonie Corre à 206 € auxquels s'ajoutent les charges d'eau et d'électricité pour un montant de 45 € soit un total mensuel de 251 €.**

**Ce loyer sera révisé au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année (4<sup>ème</sup> trimestre) en référence à l'indice INSEE des loyers. Les charges seront révisées selon le coût de l'inflation.**

## **TRAVAUX POUR LES PARTICULIERS ACCES DE PROPRIETES - TARIFS BUSAGE 2007**

Monsieur Daniel Royan, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes assure l'assainissement pluvial des voiries communautaires en rase campagne. A ce titre, elle prend en charge le coût de la pose du busage lors de la création d'un accès de propriété, le propriétaire prenant à sa charge le coût de la fourniture.

Pour des raisons d'efficacité d'intervention, il a été convenu que les Services Techniques de Saint-Cast le Guildo réaliseraient les travaux en agglomération et également en rase campagne, en lieu et place des services de la Communauté de Communes. Le coût de la pose effectué par les services municipaux est remboursé par la Communauté de Communes.

Afin d'uniformiser le coût facturé aux particuliers, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs 2007 pratiqués par la Communauté de Communes sur le territoire communautaire.

	FOURNITURE			MISE EN PLACE			Fourniture et mise en place	Confection Tête de pont	Confection Regard 500x500 tampon fonte	Confection Regard 500x500 grille fonte
	Tuyaux	Matériaux de remblai	Béton pour tête de pont	Tuyaux	Matériaux de remblai	Tête de pont				
Ø 250	15.22 €/m	8.51 €/m	16.91€ l'unité	13.22 €/m	4.82 €/m	16.91€ l'unité	41.77 €/m	33.83€ l'unité	147.60€ l'unité	147.60€ l'unité
Ø 300	15.99 €/m	8.51 €/m		13.22 €/m	4.782 €/m		42.54 €/m			
Ø 400	21.94 €/m	8.51 €/m		13.22 €/m	4.82 €/m		48.48 €/m			

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**APPROUVE les tarifs de travaux 2007 pour particuliers d'accès aux propriétés sur le domaine public.**

## TRAVAUX

### LAGUNE DU GUILDO : MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur Daniel Royan, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de charger la D.D.A.F des Côtes d'Armor d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour participer à l'élaboration du programme et assister la collectivité dans la procédure de choix du maître d'œuvre pour les travaux d'amélioration de la lagune du Guido et du traitement des boues.

Il soumet à l'Assemblée le projet de marché correspondant.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DECIDE de retenir la D.D.A.F des Côtes d'Armor pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du maître d'œuvre de la lagune et le traitement des boues.**
- **ADOpte le montant du marché, qui lui a été soumis par Monsieur le Maire, d'un montant de 13 260,00 € HT, soit 15 858,96 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.**

### AIRE DE CARENAGE : MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur Pascal HAMON, Adjoint en charge des Affaires portuaires, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Cast le Guildo souhaite s'équiper d'une aire de carénage pour les bateaux de plaisance dans le cadre de la réalisation du nouveau port. La Commune a souhaité s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette opération. Après consultation suivant l'article 28-1 du Code des Marchés Publics, la Collectivité a retenu le BET CREOCEAN pour participer à l'élaboration du programme et assister la collectivité dans la procédure de choix des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

Il soumet à l'assemblée le projet de marché correspondant composé de 2 tranches et du suivi de l'instruction :

- ✱ Tranche ferme 27 570,00 € HT soit 32 973,72 € TTC
- ✱ Tranches conditionnelles 10 540,00 € HT soit 12 605,84 € TTC
- ✱ Suivi de l'instruction 5 090,00 € HT soit 6 087,64 € TTC

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DECIDE de retenir CREOCEAN pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aire de Carénage.**
- **ADOpte le montant du marché, qui lui a été soumis par Monsieur le Maire, d'un montant de 43.200 € HT, soit 51.667,20 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.**
- **MANDATE Monsieur le Maire à rechercher les subventions.**

### SQUARE PELLION : TRAVAUX DE VOIRIE - MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur Daniel ROYAN, Premier Adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé une troisième tranche d'aménagement du Square Pellion comprenant, entre autre, la rénovation de la surface d'évolution du square. Cet aménagement sera réalisé avec un matériau respectant l'environnement et recyclable.

La Société EUROVIA a remis l'offre la mieux disante pour un montant de 54.300,00 € HT soit 64.942,80 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DECIDE de retenir la Société EUROVIA pour la réalisation des travaux de voiries au Square Pellion**
- **ADOpte le montant du marché en application de l'article 28-1, qui lui a été soumis par Monsieur le Maire, d'un montant de 54 300,00 € HT, soit 64 942,80 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.**

### TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :

#### A – PARKING DE PEN GUEN

Monsieur Daniel Royan, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe l'Assemblée que l'éclairage public du parking de Pen-

Guen nécessite une rénovation

Le coût des travaux est estimé à **7 200 € TTC**. La Commune versera une participation de 60% au Syndicat Départemental d'Electricité, soit **4 320 € TTC**.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

• **APPROUVE le projet d'éclairage public, parking de Pen Guen présenté par le S.D.E pour un montant estimatif de 7 200 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fond de Compensation de la TVA et percevra de la Commune une subvention d'équipement conforme au règlement 2007.**

**Elle sera calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.**

### **B – AVENUE DU PEN GUEN**

Monsieur Daniel Royan, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que l'Avenue de Pen-Guen, dans sa partie comprise entre la rue du Paradis et le carrefour de la Garde, est dépourvue d'éclairage. Il est proposé la création de l'éclairage public sur cette nouvelle voie.

Le coût des travaux est estimé à **39 000 € TTC**. La Commune versera une participation de 60% au Syndicat Départemental d'Electricité, soit **23 400 € TTC**.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

• **APPROUVE la création de l'éclairage public, avenue de Pen Guen présenté par le S.D.E pour un montant estimatif de 39 000 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fond de Compensation de la TVA et percevra de la Commune une subvention d'équipement conforme au règlement 2007.**

**Elle sera calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.**

### **C – SQUARE PELLION**

Monsieur Daniel Royan, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la dernière phase d'aménagement du Square Pellion, il est prévu la dépose de deux candélabres, la pose de trois nouveaux mâts et le déplacement de la borne électrique.

Le coût des travaux est estimé à **8 000 € TTC**. La Commune versera une participation de 60% au Syndicat Départemental d'Electricité, soit **4 800 € TTC**.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

• **APPROUVE les travaux d'éclairage public présenté par le S.D.E pour un montant estimatif de 8 000 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fond de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement conforme au règlement 2007.**

**Elle sera calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.**

### **D – LOGEMENTS HLM DU GUILDO**

Monsieur Daniel Royan, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la réalisation des logements HLM du Guildo, il est prévu la création de l'éclairage public sur le parking et à chaque extrémité de l'immeuble.

Le coût des travaux est estimé à **8 000 € TTC**. La Commune versera une participation de 60% au Syndicat Départemental d'Electricité, soit **4 800 € TTC**.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

• **APPROUVE** le projet d'éclairage public, logements HLM du Guildo, présenté par le S.D.E pour un montant estimatif de 8 000 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fond de Compensation de la TVA et percevra de la Commune une subvention d'équipement conforme au règlement 2007. Elle sera calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement

## **DIVERS**

### **PROJET DE ZONE DE MOUILLAGES – PORT DU GUILDO**

Monsieur HAMON, Adjoint en charge des Affaires portuaires, informe que la Chambre de Commerce et d'Industrie bénéficiaire d'une concession départementale au Port du Guildo, a abandonné son activité commerce et souhaite le transfert de cette concession aux deux communes sièges du Port ; à savoir Saint-Cast le Guildo et Créhen.

Devant l'afflux de demandes de places pour des activités de plaisance, la mise en place d'une zone de mouillages pourrait être envisagée par ces deux communes.

Il informe qu'un projet a été élaboré par la Subdivision de l'Equipement de Pléneuf constitué de 20 mouillages, sur des emplacements de 15 mètres. Il présente le plan correspondant.

Il précise que le quai et le terre-plein actuellement encore compris dans la concession CCI seraient intégrés dans le fonctionnement global de la future zone de mouillages.

Monsieur HAMON ajoute que, pour ce type de projet, le Département subventionne à hauteur de 20 % les études et 25 % les travaux.

Il propose au Conseil Municipal de faire établir une étude sur la faisabilité technique du projet de zones de mouillages, la modification des concessions et la gestion des futures zones ; sachant que la maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par la Commune de Saint-Cast le Guildo.

Il suggère de solliciter auprès du département le transfert de la concession CCI au profit de la commune de Saint-Cast le Guildo pour la partie située sur son territoire.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DONNE** son accord pour lancer une étude sur le projet de zones de mouillages dans le port du Guildo
- **EMET** un avis favorable à ce que la maîtrise d'ouvrage de cette étude soit assurée par la Collectivité
- **SOLLICITE** du Département le transfert de la concession CCI au profit de la commune de Saint-Cast le Guildo pour la partie située sur son territoire

### **AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION SNSM – SAISON 2007**

Suite à l'exposé de Monsieur HAMON, Adjoint en charge des affaires portuaires,

Vu le projet de convention de la S.N.S.M pour la mise à disposition de sauveteurs durant la saison estivale 2007,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SNSM annexée à la présente délibération.

### **AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE – CONTENTIEUX COMMUNE / JAMIN DUMONT – FERET – DAVID - GUTMANN**

#### **1°) - REQUETE EN ANNULATION - ARRETE PREFECTORAL DU 13 DECEMBRE 2006**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Monsieur et Madame JAMIN Yves-Alban,
- Madame DUMONT Thérèse,

- Madame FERET Maryannick,
- Monsieur et Madame DAVID Thierry,
- Madame GUTMANN Anne-Marie

ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes sollicitant l'annulation d'un arrêté du Préfet des Côtes d'Armor daté du 13 Décembre 2006 déclarant d'utilité publique « les travaux de réalisation de la liaison piétonne « Le Port des Mielles » sur le domaine public maritime de la Commune de Saint-Cast le Guildo et autorisant la superposition de gestion de la dépendance du domaine public maritime concernée ».

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune à Maître BOIS, Avocat, à la Société Civile Professionnelle d'Avocats GUYOT – GARNIER –BOIS – SOUET de Rennes.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
 - **AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice**  
 - **CONFIE les intérêts de la Commune à Maître BOIS, Avocat, à la Société Civile Professionnelle d'Avocats GUYOT – GARNIER –BOIS – SOUET de Rennes, dans le contentieux qui l'oppose à - Monsieur et Madame JAMIN Yves-Alban, Madame DUMONT Thérèse, Madame FERET Maryannick, Monsieur et Madame DAVID Thierry, Madame GUTMANN Anne-Marie**

## **2°) - REFERE SUSPENSION - ARRETE PREFECTORAL DU 13 DECEMBRE 2006**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Monsieur et Madame JAMIN Yves-Alban,
- Madame DUMONT Thérèse,
- Madame FERET Maryannick,
- Monsieur et Madame DAVID Thierry,
- Madame GUTMANN Anne-Marie

ont déposé une requête en « **référé suspension** » auprès du Tribunal Administratif de Rennes sollicitant en urgence la suspension de l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor daté du 13 Décembre 2006 déclarant d'utilité publique « les travaux de réalisation de la liaison piétonne « Le Port des Mielles » sur le domaine public maritime de la Commune de Saint-Cast le Guildo et autorisant la superposition de gestion de la dépendance du domaine public maritime concernée ».

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune à Maître BOIS, Avocat, à la Société Civile Professionnelle d'Avocats GUYOT – GARNIER –BOIS – SOUET de Rennes.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
 - **AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice**  
 - **CONFIE les intérêts de la Commune à Maître BOIS, Avocat, à la Société Civile Professionnelle d'Avocats GUYOT – GARNIER –BOIS – SOUET de Rennes, dans le contentieux qui l'oppose à - Monsieur et Madame JAMIN Yves-Alban, Madame DUMONT Thérèse, Madame FERET Maryannick, Monsieur et Madame DAVID Thierry, Madame GUTMANN Anne-Marie**

\*\*\*

## **DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS PORTUAIRES DE ST-CAST LE GUILDO**

Monsieur HAMON, Adjoint en charge des Affaires Portuaires, informe qu'il convient de renouveler les membres des Conseil Portuaires pour la période 2007/2012.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
 - **DESIGNE les représentants aux Conseil Portuaires de Saint-Cast le Guildo comme suit :**  
 - **représentant du concessionnaire « Plaisance » :**  
   **Titulaire : Didier AVELINE**  
   **Suppléant : Daniel LECOULIER**

- **représentant de la Commune siège du Port :**  
**Titulaire : Pascal HAMON**  
**Suppléant : Gilles BRIEND**

## **AVENIR DU CADASTRE ET DE SES MISSIONS**

### **Le Conseil Municipal**

Ayant pris connaissance des projets de la Direction Générale des Impôts visant à fusionner les centres des impôts fonciers (cadastre) avec les centres des impôts ;  
S'inquiète des conséquences induites par ces projets sur le recensement des bases de fiscalité locale et sur l'offre de service public indispensable pour notre commune ;

#### **A l'unanimité**

- **DEMANDE** qu'une révision générale des valeurs locatives soit rapidement lancée
- **ASSURE** les Agents des services fonciers soucieux de la défense d'un service public de qualité, de son entier soutien.

## **INFORMATIONS**

### **L'ASSOCIATION BRETAGNE POUR LA LIBERATION D'INGRID BETANCOURT, DE CLARA ROJAS ET DES OTAGES COLOMBIENS**

Insiste auprès des Elus pour qu'ils restent attentifs à tout ce qui pourra être mis en œuvre au cours des prochains mois par les différentes sensibilités politiques du pays afin que le drame des otages soit pris en compte au niveau national et international.  
Elle remercie les Elus pour tout ce qu'ils ont déjà fait et pour ce soutien qu'ils continueront à apporter à cette cause.

### **AMENAGEMENT ROUTIER – AVENUE DE PEN GUEN**

Un plan paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

### **URBANISME – MODIFICATION DU POS**

En vue de la réalisation d'une résidence hôtelière rue de la Bataille, la zone UE (zone d'équipement) va être transformée en zone UEh (zone d'équipement hôtelier). Une réunion d'information aura lieu le 20 avril 2007 à 20 h – salle d'Armor.

### **LIAISON PIETONNE**

Pour prévenir tout litige ultérieur, une expertise judiciaire pour procéder à un état des lieux des immeubles riverains s'avère nécessaire dans le cadre des travaux de réalisation de la liaison.  
Monsieur BAUDET informe qu'un avocat a été missionné pour solliciter le juge des référés auprès du tribunal Administratif pour qu'il désigne un expert.

### **CAMPINGS VERT-BLEU**

Un compte-rendu de la commission des campings est remis aux Elus en vue d'un débat lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 11 mai 2007.**

\*\*\*

## PERMIS DE CONSTRUIRE

- **P.C 06M1057** déposé par la SARL HELIDIS, 27, Boulevard de Penthièvre, pour élargissement passage en indivision et modification de l'aspect extérieur et diminution de la SHON

- **P.C 06M1089** déposé par M. et Mme POUCHIN Marc, rue des Burons, pour la modification de l'aspect extérieur

- **P.C 06M1104** déposé par Mme COCHERI Andrée, 1, rue Gouyet, pour la transformation d'un magasin en appartement.

- **P.C 06M1111** déposé par la SCCV SOPPIM BRETAGNE, 4, rue du Sémaphore, pour la réhabilitation et l'extension d'un hôtel avec création de 16 logements.

- **P.C 06M1112** déposé par la SCCV SOPPIM BRETAGNE, 9, rue du Sémaphore, pour la construction d'un collectif de 6 logements

- **P.C 06M1125** déposé par M. et Mme CLAUDIEN Jean-Claude, 10, avenue des Tilleuls, pour l'extension d'un garage

- **P.C 06M1128** déposé par M. et Mme GODET, 21, rue Tourneuf, pour la construction d'une maison à usage d'habitation

- **D.T 06M6008** déposée par M. LEPORT Jean-Claude, rue du Bois es Lucas, pour une véranda

- **D.T 06M6010** déposée par M. BECHU Yann, 14, rue du Moulin Bily, pour transformation d'une fenêtre en porte d'entrée et clôture

- **D.T 06M6013** déposée par M. FOUCAULT Alain, 11, rue des Bignons, pour une clôture

- **D.T 06M6014** déposée par M. CATRY Benoît, rue du Moulin d'Anne, pour la pose d'un abri en bois

- **D.T 06M6015** déposée par M. GALLIEN Philippe, 7, Impasse Beau Site, pour un abri de jardin

- **D.T 06M6016** déposée par M. PITON Olivier, 7, rue de l'Ormeau, pour une clôture

- **D.T 06M6017** déposée par M. BECHU Yann, 14, rue du Moulin Bily, pour suppression de fenêtres et remplacement d'une autre

- **D.T 06M6018** déposée par M. BOURGE Hervé, Sainte Brigitte, pour un abri de jardin

- **D.T 06M6019** déposée par Mme GACHES Françoise, 59, rue des Has, pour une clôture

- **D.T 06M6020** déposée par M. CHASSANG Claude, pour la pose d'un velux

- **D.T.06M6166** déposée par M. BERTHELOT Michel, rue Chateaubriand, pour la pose d'un abri de jardin et clôture avec portillon



## ETAT-CIVIL

### **LORSQUE L'ENFANT PARAÎT...**

Le 26 février 2007 : Margaux RETIF, Rue de Villeneuve

Le 27 février 2007 : Anaïs GOUEZEL, 9, rue du Duc d'Aiguillon

### **POUR LE MEILLEUR BIEN SÛR !**

Le 24 mars 2007 : Jérôme CHARRAUD et Emmanuelle ALLORY, rue du Combat des Cinq Chemins



### **ILS NOUS ONT QUITTES**

Le 24 février 2007 : Georges NYLIN – 99 ans – 8, Place du Général de Gaulle

Le 1<sup>er</sup> mars 2007 : Vito CIARAVINO – 75 ans – rue Surcouf

### LIAISON PIETONNE

L'entreprise chargée de réaliser l'ouvrage est à pied d'œuvre et force les feux car elle doit quitter le site en juin pour ne pas perturber la saison touristique.

Sa première tâche est la mise en place de la canalisation qui conduira les effluents d'eau pluviale au large sur la grève : cet espace très fréquenté de la plage ne sera donc plus souillé après chaque orage.

Les Elus et les inconditionnels de ce projet de liaison piétonne entre les Mielles et le Port prennent acte et se félicitent de la neutralité voire de l'assentiment d'une grande majorité des résidents riverains, copropriétaires des immeubles de la Mer et des Rochers mais regrettent l'opposition de 5 d'entre eux qui ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif.

Tous sont déterminés à défendre ce projet et à tout faire pour que, sans retard il puisse se réaliser.

Quels arguments justifient ce recours :

**1. *Un préjudice d'agrément motivé par la perte d'intimité résidentielle due à l'accès visuel des appartements par les promeneurs.***

- Avec le souci de préserver précisément cette intimité privée, et après avoir entendu et retenu cette observation, le maître d'œuvre a situé la bande de cheminement à la cote + 2,80 m soit à 1,90 m des fenêtres et baies les plus basses, et ce, sur quelques dizaines de mètres au départ de la liaison : elles sont donc inaccessibles aux regards curieux des indiscrets

**2. *Des nuisances sonores***

- Interdite à tout véhicule, cette étroite liaison ne saurait entraîner plus de nuisances que la plage elle-même.

**3. *Le financement serait trop lourd pour la Commune.***

- Chacun, dont les conseillers en gestion des collectivités territoriales, se félicite du montage financier qui se caractérise par 1/3 de subvention, 1/3 d'autofinancement, 1/3 d'emprunt : répartition idéale pour la réalisation d'une opération publique. Notons que le budget 2007, sans modification des taux d'imposition, a inscrit 1.468.500 € pour la réalisation de cet ouvrage.

**4. *Atteinte à l'état naturel du rivage.***

- Les plaignants résidant dans des immeubles en grande partie construits sur le domaine maritime et dont la qualité architecturale est pour le moins contestable, sont-ils les mieux placés pour s'offusquer et dénoncer un éventuel manquement à la réglementation littorale dont il sera démontré qu'elle est respectée ?

**5. *Une perte de valeur des immeubles.***

- Il semble bien évident et à contrario, que c'est une valorisation de ces immeubles qui sera subséquente à la réalisation de cet ouvrage.

En effet, les actuels soubassements lépreux, dissimulant mal un réseau de tuyaux d'évacuation mal identifiés, vont être masqués par l'ouvrage et mieux protégés de l'agression des marées quotidiennes.

De plus, en éloignant de quelques mètres les usagers de la plage, cette liaison va accentuer la tranquillité légitime à laquelle les résidents aspirent.

Enfin, en maintenant l'accès direct à la plage (escaliers), cet ouvrage rend pérenne un privilège qu'il y a quelques mois, un préfet a pu qualifier « de tolérance ».



A noter que des deux escaliers, un seulement jouit d'une convention légalisée par tacite reconduction mais pouvant bien entendu être dénoncée par les services de l'Etat à chaque échéance. Quant à l'autre, aucun document administratif ne semble autoriser son existence.

Des recherches auprès, tant des services de la Direction Départementale de l'Équipement que des Affaires maritimes devraient éclaircir cette situation.

La liaison piétonne vient de naître ; déjà un premier écueil se dresse pour contrarier sa route et gageons que d'autres difficultés sans doute seront à aplanir mais, tous doivent savoir que l'ensemble des Elus, des associations et d'une immense majorité de la population se mobilisent pour qu'aboutisse sans retard ce projet attendu qui mettra le port en relation directe avec les Mielles.

L'inauguration est programmée avant la saison estivale 2008.

D.L

\*\*\*



## 32<sup>ème</sup> édition des Parcours du Cœur

**DIMANCHE 13 MAI 2007 DE 9H A 12H**

Pour la troisième année consécutive l'association que je préside : « LES AMIS DES SENTIERS DE RANDONNÉE DE SAINT-CAST-LE-GUILDON » a l'honneur d'organiser un rendez-vous des adhérents de toutes les associations de plein air qui s'adonnent à une activité sportive sans compétition.

Ce grand rassemblement, le dimanche matin de 9H à 12H **Place du Marché de Saint-Cast/les Mielles le 13 mai 2007** a pour vocation d'informer petits et grands, jeunes et moins jeunes, sur un facteur important de prévention des maladies cardio-vasculaires en bougeant son corps agréablement individuellement ou collectivement.

Nous vous offrons à Saint-Cast ce jour-là un territoire balisé et sécurisé où votre association pourra joindre l'utile à l'agréable en donnant 1€ PAR PARTICIPANT A LA COLLECTE REALISEE AU PROFIT EXCLUSIF DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE dont nous serons ce dimanche 13 mai les porte-paroles et l'organisme collecteur.

Ce rendez-vous convivial d'une matinée sera l'occasion de rencontre entre plusieurs disciplines à savoir comme les années passées cyclisme, VTT, course à pied, golf, gymnastique, yoga, natation en piscine, sport nautique en mer, marche et promenade équestre. Des stands et un parcours de marche de 8km sera ouvert et encadré. Un rafraîchissement et un petit présent vous seront offerts par la municipalité.

Nous comptons sur vous et restons à votre entière disposition pour faire de cette action une réussite.

Le Président Guy Langlois

« Les Amis des Sentiers de Randonnée de Saint-Cast-le-Guildon »

Siège social : Mairie de Saint-Cast

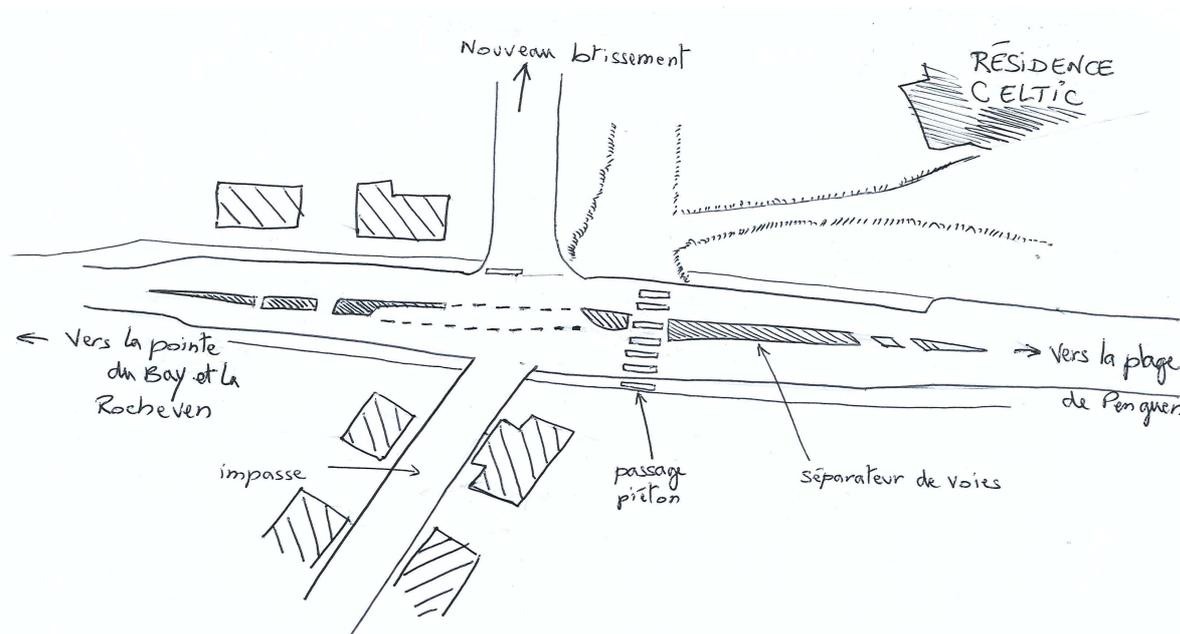
02 96 41 80 18 / 02 96 41 09 10 / 06 78 37 07 73



## MODIFICATION DES LIEUX

Une zone importante est en cours d'aménagement urbain dans le secteur de Pen Guen à l'arrière de l'immeuble Le Celtic.

Afin de faciliter et de sécuriser l'accès à cette nouvelle zone urbanisée, un aménagement de l'avenue de Verdun va être réalisé



\*\*\*

## EGLISE DE NOTRE DAME DU GUILDO

Les experts ont sondé,  
l'homme de l'art a diagnostiqué  
le verdict est sans appel

- ✦ Les pieds de ferme ne sont plus solidaires des murs,
  - ✦ La charpente est rongée par l'humidité et la mэрule,
  - ✦ L'apparente intégrité de la toiture est un leurre,
- Le pire est à craindre à court terme.



### **Les causes :**

- Un concept architectural contestable qui crée des zones de rétention d'eau pluviale à la base inférieure des noues au faîte des contreforts.
- Les infiltrations, conséquences de ces retenues d'eau, altèrent l'ouvrage et conduit à son délabrement.

### **Le remède :**

- suppression des tympans surélevant les murs de la nef et du chœur (petits pignons en pierre extérieurs latéraux)
- mise en place d'une charpente simplifiée
- réalisation d'une nouvelle couverture en ardoises

### **Remarque :**

Les membres de la commission d'urbanisme, les élus du Conseil Municipal, les autorités de la paroisse, ont avalisé ce projet de restauration de l'édifice : il reste à le budgétiser.

## QUESTION DE TOPONYMIE

### Mais où est donc "le port aux oranges" ?

L'ouverture récente de la servitude littorale entre le Guildo et Quatre Vaulx m'a valu d'entendre des voix discordantes, de bonne foi et, à chaque fois, dignes d'intérêt sur la localisation du « Port aux Oranges ».

Pour certains, il est à l'endroit de la petite anse de beau sable immédiatement au sud de la plage des Quatre Vaulx. On appellerait ce beau site : « la plage des contrebandiers ».

Pour d'autres, et selon leurs ancêtres, c'est la crique appelée aussi « le port » en bas du chemin des Epinettes, dit aussi Chemin des Moines ou Chemins aux moines.

Devant une telle divergence, je vous demande, en toute convivialité, des témoignages, des archives, des éléments historiques de toute sorte qui pourraient dévoiler cette énigme : « mais où est donc le port aux oranges ? ».

Apportez les à la Mairie. La commission patrimoine étudiera la question.  
Merci.

Pascal Hamon

\*\*\*

## AMENAGEMENT DU BOURG

Après la restructuration de la rue Rioust des Villes Audrains et la réalisation du rond-point place de la Libération, l'ouverture à la circulation de la rue Bernard Buffet complète l'aménagement du bourg.

Cette nouvelle voie à sens unique qui relie la rue de la Ville Orien au Boulevard de Penthièvre, désenclave et sécurise l'école maternelle publique « les Hortensias » et permet un allègement du trafic au croisement de la Tour Blanche.



Le sens giratoire du quartier de l'école va fluidifier la circulation dans ce secteur très fréquenté mais pénalisé par l'étroitesse de cette section de la rue de la Ville Orien.

Rappelons que cette rue baptisée du nom de Bernard Buffet rend hommage à un illustre peintre contemporain dont de nombreuses œuvres s'inspirent des périodes où l'artiste séjourna à Saint-Cast.

\*\*\*

## CHEMIN DU RESEAU VAR

En accord avec les propriétaires, nous allons baptiser le petit chemin piétonnier ouvert au public, qui relie la rue du Moulin Bily à la rue des Nouëttes : « **Chemin du réseau var** ».

Ce passage, autrefois à travers champs, a servi au réseau des résistants qui, de la maison « les feux follets », organisait des départs clandestins vers l'Angleterre.

La prochaine commémoration de la victoire du 8 mai 1945 pourrait être le jour de la naissance officielle du « chemin du réseau var ».

A suivre dans le prochain numéro du journal « l'histoire du réseau Var ».

## POLITIQUE DE L'EAU

### De l'utilité de la réserve d'eau de l'étang de Beaulieu

Le 22 février, les services de l'intercommunalité, aidés par l'entreprise SEEET, le service de l'agence de l'eau et ceux du Conseil général 22, présentaient les résultats de l'inspection des installations des systèmes d'assainissement NON collectifs. C'est-à-dire les installations privées de traitement des rejets des effluents : fosses septiques, fosses toutes eaux ou rejets directs dans la nature...

Les échanges furent vigoureux car la mise aux normes **européennes obligatoires** est source de difficultés dues à la nature du sol, aux surfaces disponibles de drainage, aux techniques nouvelles utilisables mais chères ou/et difficiles à mettre en œuvre.

Il faut comprendre que le SPANC, totalement **indispensable** pour la santé publique et le développement durable, est un casse tête pour les propriétaires concernés. Mais il faut coûte que coûte le réussir.

Les éclats de voix, les protestations et les inquiétudes sincères ont malheureusement débordé vers des critiques mal venues, voire même totalement absurdes et déplacées.

Certains ont alors critiqué les travaux de réhabilitation de la réserve d'eau et l'usine de potabilisation de l'étang de Beaulieu.

Comment peut-on en arriver à cette extrémité ?

Sachant que :

- 1) Beaulieu a bénéficié durant ces 10 dernières années de la mise en place d'une zone de protection contre les rejets de nitrates et de pesticides. D'une part la Collectivité a payé cher l'indemnisation des exploitants et des propriétaires des parcelles. D'autre part, ce fut une opération lourde qui a demandé des efforts de la part des riverains pour mettre en place des modifications de pratiques qui furent salutaires.
- 2). Nous avons la chance de posséder sur notre territoire communal une réserve d'eau douce et une seule. Protégeons-la et maintenons-la en bon état.
- 3) En 2003, année de sécheresse dramatique au niveau national, le préfet des Côtes d'Armor a sommé les autorités communales de restaurer cette réserve d'un bien rare et précieux : l'eau.
- 4) Beaulieu est inscrit au schéma départemental d'alimentation en eau potable

Comment considérer comme « mare à canards » les 70.000 m<sup>3</sup> d'eau utilisable qui peuvent suffire à approvisionner les habitants résidents à l'année. L'apport indispensable de l'eau du barrage de Pleven ne viendra en complément que pendant les semaines formant le cœur de saison.

De plus, notre eau de Beaulieu est régulièrement largement en dessous de la norme en ce qui concerne les nitrates et la teneur en pesticides baisse depuis les dernières analyses. Ce sont, nous l'espérons, les résultats positifs de la mise en place de la zone de protection.

Bien sûr, les travaux sont d'un coût important mais, d'une part, ils sont subventionnés et d'autre part, ils en « valent largement la chandelle ». C'est un véritable enjeu pour notre avenir et celui de nos enfants.

Le scandale serait de ne pas les réaliser.

Comme pour le nécessaire assainissement des eaux usées de chacun de nous, la réhabilitation de Beaulieu est une question de morale et de civisme.

Avec l'appui des élus, Pascal HAMON,  
Adjoint au Maire en charge de l'environnement

## LOCATION

La Commune disposera pour la saison touristique 2007 de quelques logements destinés à des personnels saisonniers employés par des établissements castins.

Les personnes ou les commerçants intéressés doivent s'adresser en mairie.

**Contact** : Mairie – Direction Générale des Services : 02.96.41.80.18 / [mairie@saintcastleugildo.fr](mailto:mairie@saintcastleugildo.fr)

\*\*\*

## SOLIDARITE

Au lendemain du drame du MANUREVA, l'association U3P (Plaisanciers du port), présidée par J-P PINSON, a participé à l'action de solidarité en faveur des familles des victimes du MANUREVA initiée par Monsieur DELAMOTTE, responsable du Port. Fraternité des gens de mer.....

\*\*\*

## ELECTIONS

Les rendez-vous électoraux fixés pas la vie politique du pays, Présidentielles, Législatives, Sénatoriales et Municipales, vont se succéder à un rythme soutenu en 2007 et 2008.

Pour que le bulletin de vote que vous avez choisi soit valable, vous ne devez y apporter aucune modification.

En effet dans les cas énumérés ci-dessous, les bulletins seront déclarés nuls :

1. Les bulletins imprimés différents de ceux fournis par l'administration,
2. Les bulletins manuscrits
3. Les bulletins établis au nom d'un candidat ne figurant pas sur la liste officielle arrêtée par le Conseil Constitutionnel
4. Les bulletins blancs
5. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe
6. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante
7. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître
8. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non règlementaires
9. Les bulletins imprimés sur papier de couleur
10. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes
11. Les bulletins comportant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions
12. Les bulletins établis au nom des candidats différents lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe
13. Les enveloppes ne contenant aucun bulletin



\*\*\*

## HEURE D'ETE !....

**Avance ou retard ?**

**Je travaille à 8 heures**

**J'arrive à 7 heures**

j'ai une heure d'avance  
je suis en avance d'une heure



**J'arrive à 9 heures**

j'ai une heure de retard  
je suis en retard d'une heure

8 heures, c'est avant 9 heures

Alors, Dimanche, nous avons avancé ou retardé nos montres d'une heure ?....

## TAXE DE SEJOUR AU REEL

Vous êtes propriétaire d'un meublé que vous mettez ou comptez mettre en location saisonnière, alors cet article vous concerne.

### Généralités

En vertu de l'article R.2333-51 du CGCT, les loueurs saisonniers sont tenus de faire une déclaration à la mairie. En raison du rôle d'intermédiaire que les loueurs ont dans le cadre du recouvrement de la taxe, ils sont soumis à un certain nombre d'obligations, tant en ce qui concerne le recouvrement de la taxe que la tenue de documents relatifs aux sommes perçues.

Le loueur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour. Le non-respect de cette obligation constitue désormais une contravention de seconde classe (article R. 2333-58 du CGCT).

### Mode de fonctionnement et versement de la taxe de séjour

Lors de sa séance du 7 juin 2004, le Conseil municipal de Saint-Cast Le Guildo, dans un souci d'équité et afin de percevoir la taxe de séjour reflétant l'occupation réelle des logements, a décidé d'instaurer une formule au réel et de prolonger la période de perception (**du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**).

Sont assujettis à cette taxe : toutes personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation. La taxe de séjour est applicable quelle que soit la nature de la location entre le logeur et le logé à titre onéreux comme à titre gracieux.

Lors de la perception de cette taxe auprès des locataires, il faudra tenir compte des exonérations et réductions obligatoires, à savoir :

**Exonérations** : - les enfants de moins de 13 ans, les handicapés, personnes âgées bénéficiaires de l'aide à domicile, les titulaires d'une carte d'invalidité, les personnes connaissant de graves difficultés économiques

**Réductions obligatoires**: les familles nombreuses

- 30 % pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40 % pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50 % pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75 % pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

En ce qui concerne les encaissements, deux cas de figure se présentent. :

**Cas n°1 : vous passez par une agence castine**

Elle se chargera de percevoir cette taxe et de nous la reverser.

**Cas n°2 : vous louez vous-même ou par un autre organisme (internet, office de tourisme,...)**

Nous vous demandons de contacter Michèle PIERRE qui vous remettra un facturier et vous en expliquera son utilisation, pour l'encaissement de la taxe de séjour auprès de vos locataires.

### Tarifs 2007

- Meublés hors classe..... 0,92 € / personne/nuitée
- meublés 1<sup>er</sup> catégorie ..... 0,77 € / personne/nuitée
- meublés 2<sup>ème</sup> catégorie..... 0,62 € / personne/nuitée
- meublés 3<sup>ème</sup> catégorie..... 0,47 € / personne/nuitée
- meublés 4<sup>ème</sup> catégorie..... 0,31 € / personne/nuitée

### Versement du produit de la taxe

Vous aurez jusqu'au 31 octobre pour nous verser le montant de la taxe de séjour accompagné des justificatifs (exemplaires jaunes du facturier).

Après vérification, une quittance attestant de votre versement vous sera remise.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le service de la taxe de séjour au : 02.96.41.80.18.

La rue Richard Chauvin flirte en boucle avec la rue de la Colonne.  
Son toponyme ayant interpellé certains de nos concitoyens, Jean Poulain, notre historien local s'est plongé dans ses grimoires.

### Louis Richard-Chauvin

Louis Richard-Chauvin est né à Bordeaux le 29 janvier 1852, de Guillaume Richard-Chauvin et de Léontine Richard-Chauvin son épouse.



Il a au moins une sœur, Amélie Richard-Chauvin, née à Bordeaux, comme lui, le 11 avril 1854 et qui, plus tard se retira à Saint-Cast, après son veuvage, comme nous le verrons plus loin.

Après des études classiques, il choisit la voie de la chirurgie dentaire et s'établit à Paris et se marie à Mademoiselle Antonia Cerf, née à Paris (Xème) le 23 janvier 1853. Le mariage a lieu à Paris le 28 mai 1874.

Ils ont au moins un fils, Eugène Léon Chauvin, né à Paris (XVIIème) le 14 mai 1875, qui sera dentiste comme son père.

A la pointe du progrès, le docteur Richard-Chauvin professa d'abord à l'Ecole Dentaire, 23 rue Richer à Paris puis fut cofondateur de l'Ecole Dentaire au 45 rue de la Tour d'Auvergne et finalement rue Garancière qui deviendra l'Hôtel-Dieu de La Garancière. Dans un document déposé au Musée de l'Assistance Publique, quai des Tourelles à Paris, les membres fondateurs du Cercle des Dentistes de Paris, en date d'avril 1879, ont cité 20 noms dont celui de Louis Richard-Chauvin. Rue de la Tour d'Auvergne, sur la façade du Centre dentaire Hôtel-Dieu "Jean Delestros", on trouve deux plaques apposées par la Fédération Dentaire Internationale, le 15 août 1900 qui rappelle les 20 dentistes fondateurs.

Toujours dans le domaine de la recherche dentaire, en 1891, les docteurs Richard-Chauvin et Allard font une communication au cours du Congrès Dentaire National de Paris. Ils présentent des radiographies dentaires, non plus sur des plaques photographiques comme cela se faisait alors, mais sur une pellicule sensible contenue dans une pochette réalisée avec du papier noir recouvert d'une toile caoutchoutée fermée avec soin. Cette pochette était fixée en bouche à l'aide d'une bande de godiva et des rayons étaient envoyés par un tube focus de Collardeau et Chabaud durant 8 à 10 minutes. Ce procédé nouveau et plus précis fut mentionné au cours d'une séance officielle au Sénat le lundi 8 mars 1899, sous le titre "L'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire : Première utilisation des rayons X en art dentaire" par Claude Rousseau.

Plus tard, au cours du congrès de la Fédération Dentaire Internationale, en 1900, le docteur Louis Richard-Chauvin, et son fils Eugène lui aussi dentiste, présentèrent un nouveau procédé d'obturation au moyen de blocs de porcelaine dure implantés dans la bouche.

Fatigué de la vie à Paris Louis Richard-Chauvin vint s'installer à Saint-Cast, station balnéaire naissante, au début du 20ème siècle et y fit construire plusieurs villas dont le nom est connu pour certaines : Ker Alain, Ker Antonia, Ker Hélios, Ker Amélie, Les Tertres, l'Alouette... Il fut ainsi l'un des premiers promoteurs de la station. Il avait aussi ouvert un cabinet dentaire où il exerçait son art, surtout en saison, parfois aidé de son fils Eugène.

Voici le canevas de sa vie à Saint-Cast :

En 1905 il demanda à la municipalité l'autorisation de construire 11 cabines de bain devant ses villas en bordure de plage.

En 1909 la municipalité envisagea de construire un bureau de poste dans le bourg de Saint-Cast. Le comité du syndicat des propriétaires de la station dont il faisait partie, s'éleva contre cette décision, faisant ressortir que c'était la population des Mielles qui faisait la richesse de la commune. Le docteur Louis Richard-Chauvin offrit alors de faire construire à ses frais un bureau de poste dans les Mielles, moyennant 400 francs de location annuelle. Son offre fut rejetée et le bureau de poste fut construit dans le bourg.

En 1918, parmi les arrivants pour la saison, dans le bulletin paroissial "La Vigie" On relève : famille Richard-Chauvin à Ker Amélie. Il s'agit vraisemblablement d'Eugène, le fils de Louis Richard-Chauvin.

En 1918 encore, le comité de gérance de la chapelle Sainte Blanche, dans un acte en date du 1er décembre, remit ce lieu de culte, pratiquement en ruine, à l'abbé François Ribault, alors recteur de Saint-Cast, en vue de sa restauration. Louis Richard-Chauvin était l'un des responsables de ce Comité.

En novembre 1919, toujours dans la Vigie on trouve cette annonce : "Mr Louis Richard-Chauvin informe sa clientèle que son cabinet de Saint-Cast sera fermé du 1er janvier au 1er mars 1920 ».

Le 28 novembre 1923 à 15 heures naît Michel Eugène René Chauvin, d'Eugène Chauvin né le 16 septembre 1883 à Maisons-Laffitte et de Reine Renault née à Saint-Cast le 1er août 1882. Il décède le 8 décembre 1923. Cet Eugène Chauvin doit être le fils d'un cousin de Louis Richard-Chauvin ou d'un frère.

En 1924, dans la Vigie, est publiée une liste des vacanciers dans laquelle est mentionné Mr Eugène Chauvin - Villa Les Tertres.

Le samedi 20 septembre 1924, à 11 heures, en l'église de Saint-Cast Mr et Mme Louis Richard-Chauvin célèbrent leurs noces d'Or entourés de leurs enfants et petits enfants.

En 1927, Liste des abonnés à la Vigie : Me Eugène Chauvin, 13 rue Angélique Compoint à Paris.

En juillet 1936, toujours dans la Vigie, on peut lire : " Pour couper court à des bruits sans fondements Louis Richard-Chauvin fait savoir qu'il ne quitte et ne quittera pas Saint-Cast et que son cabinet dentaire restera ouvert comme par le passé, tous les jours".

15 décembre 1936 - Décès : Amélie Richard-Chauvin, née à Bordeaux le 11 avril 1854, fille de Guillaume Richard-Chauvin et de Léontine Richard-Chauvin. Elle était veuve de Georges Kolbe et habitait villa L'Alouette dans les Mielles, près le boulevard Duponchel.

En 1937, à l'ouverture du nouveau cimetière (l'actuel) Louis Richard-Chauvin y acheta une concession familiale. C'est là que repose sa sœur Amélie (Veuve Kolbe) qu'il fit relever de l'ancien cimetière et Henri Chauvin, plus tard vint les rejoindre Antonia Chauvin, née Cerf, en 1947.

Janvier 1938, dans la Vigie, une annonce informe que Mr Richard-Chauvin transfère son cabinet de Ker Alain à Ker Héliod face au syndicat d'initiative.

Juillet 1938, toujours dans la Vigie : Mme Chauvin, Mr et Mme Richard-Chauvin et la famille adressent leurs remerciements envers les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès et des funérailles de Mr Georges Chauvin, dentiste, établi à Bois-Colombe.

Au cours de l'avancée allemande en 1940 le docteur Louis Richard-Chauvin partit pour l'Algérie où il mourut durant la guerre 39/45. Son épouse, Antonia, revenue à Saint-Cast à la libération, avait alors 91 ans, où elle s'éteignit le 12 septembre 1947 dans sa villa Ker Hélios.

La date de la mort de Louis Richard-Chauvin est malheureusement perdue et ses arrières petits-enfants ont bien effectué des recherches mais les archives algériennes ont été stockées à Aix en Provence à l'indépendance de l'Algérie.

J. Poulain

Amis fidèles du **Festival du Film marin**, et *nouveaux venus toujours les bienvenus* (pour saluer Louis Bozon bientôt de passage à Saint-Cast...)

Voici le temps - lui aussi - venu, de vous dévoiler quelques-unes des pistes que suivra cette année l'ImagiMer.

C'est au tour de l'Île, terre de mystère, de rêve - parfois de misère - de captiver nos regards.

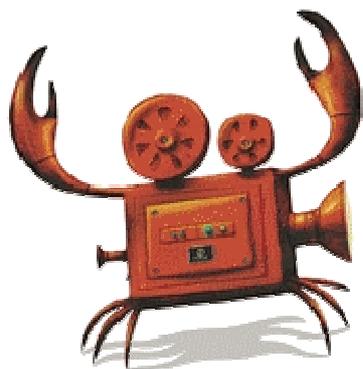
Dans sa course, l'ImagiMer s'attardera sur Cuba, à l'heure où le destin de l'île est peut-être appelé à changer. Plusieurs films de fiction nous feront découvrir l'île et l'âme cubaines.

En temps fort du festival, vous sera présenté **Hommes sur le bord**, réalisé et accompagné par **Avner Faingulernt**, avec, nous l'espérons, la collaboration éclairée de **Jean-Christophe Victor** (*le Dessous des cartes*).

Ce documentaire conte une histoire hors l'île mais qui partage avec elle l'isolement et l'enclave. C'est la vie et le travail communs de pêcheurs palestiniens de Gaza et israéliens d'Ashkelon. Un portrait insolite, très loin de ce qui nous est présenté par les médias.

Du côté des expositions, l'ImagiMer est heureux de confirmer cette année le lien tissé en 2006 avec les **Peintres Officiels de la Marine**.

La salle d'Armor sera, ainsi, le cadre d'une exposition consacrée à plusieurs de nos « POM » bretons.



Et puisque nous souhaitons faire toujours plus de vagues, la rue, la baie, le port, seront les terrains de jeux et de fête du Festival 2007. Concerts et animations de rue seront organisés avec le concours amical et précieux des commerçants de Saint-Cast-Le Guildo. Et pour ceux qui ne peuvent quitter la mer des yeux : en même temps que les toiles de l'ImagiMer au-dedans, **l'AmeriCas't Cup** sera toutes voiles dehors !

**Alors dès à présent notez sur vos tablettes :**

**19>23 SEPTEMBRE 2007**  
**7<sup>EME</sup> FESTIVAL DU FILM MARIN**  
**DE SAINT-CAST-LE GUILDO**

**En attendant, plus proche de nous, notez aussi :**

**10 Mai 2007, 20h30**  
**Cinéma Eden**

**L'ImagiMer vous propose, dans le cadre de la Fête départementale du Cinéma :**

## *Le Beau Combat*

Le 4 mai 1982, après cinq années d'instruction, s'ouvrait à Chicago le procès de l'Amoco-Cadiz, opposant 76 communes bretonnes ainsi que des organisations professionnelles, au propriétaire du pétrolier échoué le 16 mars 1978 au large de Portsall dans le Finistère. Ensemble, au-delà de toutes leurs différences politiques, culturelles et sociales, les élus bretons partirent à l'assaut de la Tour Amoco afin de faire "payer les pollueurs".

Le film sera projeté en présence de **Jean-François Pahun**, réalisateur.

Parmi les autres invités, des protagonistes de la lutte d'hier et de celles d'aujourd'hui : **Charles Josselin**, sénateur des Côtes d'Armor et ancien vice-président du syndicat mixte créé par les 90 communes touchées par la marée noire ; **Jacques Mangold**, Directeur de VIGIPOL et **Daniel Royan**, membre du Conseil d'Administration de VIGIPOL et Premier Adjoint à la Ville de Saint-Cast-Le Guildo.

**Nous comptons sur vous !**

L'ImagiMer : 6 rue de la Bataille 22380 Saint-Cast-Le Guildo Tél. 02 96 81 03 00 Fax 02 96 81 03 01  
[festival.film.marin@wanadoo.fr](mailto:festival.film.marin@wanadoo.fr) [www.festival-imagimer.com](http://www.festival-imagimer.com)

# TOURISME INFOS

[www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com)

## Un mois d'avril particulièrement riche en animations et manifestations.

- 31 mars au 14 avril. Comme chaque année, nos amis belges seront présents pour les stages de musique avec les jeudis 5 et 12 avril le concert des professeurs et les vendredis 6 et 13 avril le concert des élèves à la Salle d'Armor.
- 7 au 28 avril. Pour un prix très raisonnable CAP ARMOR vous propose des animations culturelles et sportives ( peinture / dessin, aquagym, flûte, bodybeach,...). Inscription à l'Office de Tourisme
- 15 avril. Place aux Mômes. Spectacle de marionnettes à 16h salle d'Armor. Entrée gratuite.
- 19 avril. Randonnées pédestres organisées par les Amis des Sentiers de Randonnée en partenariat avec la Fédération Française de Randonnés. Rendez vous à 9h salle d'Armor.
- 29 avril. Course cycliste de la Croix aux Merles à Notre Dame du Guildo
- **29 avril. Concert exceptionnel d'Alain Chamfort au profit des familles des disparus du Manureva. Théâtre des Jacobins à Dinan à 20h30. Réservation à l'Office de Tourisme ou au 02 96 87 03 11**
- 1<sup>er</sup> mai. 14h30 Salle d'Armor : Thé dansant organisé par l'association des Pierres Sonnantes
- **3 mai. Le célèbre jeu des 1000 € de France Inter avec Louis Bozon. Salle d'Armor à 18h30**
- 13 mai. Randonnée Parcours du Cœur (à pied, en vélo) organisé par la Fédération Française de Cardiologie. Rendez-vous pour tous, place du Marché à 9h.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez consulter le site Internet [www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com) ou venir rencontrer le personnel d'accueil de l'Office de Tourisme qui est à votre disposition tous les jours sauf les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14h à 18h.

Jean-Pierre VALÈS

### 32. Toujours du lapin.

Le M/S Lucien Cayron, battant pavillon des Bahamas était à quai du nouveau port de Port-Gentil. Avec ses 75m de long et ses 1200 tonnes, sa coque rouge orangé et sa svelte cheminée noire marquée encore des armes de la Caennaise, qu'il avait fière allure ! Nous qui devons travailler sur le vieux Verseau, trois fois moins grand, on bavait de jalousie.

Cases, le chef de mission du Lucien Cayron avait dirigé plusieurs campagnes sur le Verseau et connaissait tout le monde à bord. Il nous invita donc tout naturellement à déjeuner.

On parla beaucoup et, sans avoir dit grand-chose, on arriva au fromage.

A ce moment du repas la conversation devait naturellement dévier. C'était traditionnel. Et ce fut le beurre, qui trônait au milieu de la table, qui en donna l'occasion.

- Putains-cons, vous n'avez pas touché à *mon* beurre ? s'exclama le père Cases  
Chacun d'entre nous fit attention à ne pas répondre : le terrain, comme le beurre, était glissant.

Alors Cases rajouta :

- Je fais attention à ce que ce soit du beurre *sans sel* !

André, le chef de mission du Verseau, tenta, sans succès, une diversion :

- J'aime bien aussi, dit-il, mais je n'en prends jamais avec le fromage.

On tenta d'expliquer que le sel relevait le goût des aliments, et soutint qu'il rendait la matière grasse plus... diététique !

Alors la conversation ripa sur le pâté Henaff. Cases n'en goûtait pas le caractère exceptionnel. Nous le défendîmes en jetant à la face de l'incroyant son cassoulet qu'il prétendait être un des plats les plus digestes au monde. Il riposta en nous balançant les flans, les quatre-quarts et tous les étouffe-chrétiens suffisamment dangereux selon lui pour être classés parmi les poisons mortels.

C'est ainsi que le débat s'anima, puis, rapidement, s'envenima.

Nous, qui étions habitués à ce genre de joutes oratoires, préparions la suite de la bataille. Il parlerait de notre climat. Il le qualifierait de froid, de malsain, de venteux, d'humide et même, (suprême injure !) de pluvieux.

Comme il montrerait là sa méconnaissance de la Bretagne et des Bretons !

Allions nous le laisser dire? Non ! La Sainte Alliance des Trégorrois, Capistes, Léonards, Vannetais, Concarnois, Brestois et du seul Castin présent, allait alors se reformer et nous allions, en front uni, l'incendier, le terroriser, le noyer, le maltraiter, l'assommer, l'agoniser, l'humilier, le traîner plus bas que terre. Le faire taire. Bref : défendre notre fierté. Tout en restant courtois et en mettant les formes que la politesse à son égard (il était notre hôte !) nous imposait.

Mais il nous surprit en portant son attaque là où nous ne l'attendions pas.

- Putains-cons de Bretons! Et vos croyances ! Des conneries, rien que des conneries !

On se demandait où il voulait en venir. Plaisanter sur la religion, sur la Vierge Marie, Ste. Anne, St. Yves et les pardons bretons... n'était pas de son habitude. Ça n'avait rien de drôle. On le connaissait plus spirituel. Dos au mur, à bout d'argument, prêt à baisser pavillon, usait-il là ses dernières cartouches ? On le laissa dire.

- Je veux parler, continua-t-il, du lapin !

Un vent glacial souffla dans le carré. Ceux qui déjà sommeillaient, avachis sur leur siège, se redressèrent. Mais Cases, sans aucun doute content de son effet, poursuivit :

- Oui, le Lapin, la bête, le truc, le machin, enfin ce qu'il ne faut pas nommer !

Et avec ses mains au dessus de sa tête, il mimait les longues oreilles.

- Le lapin, le lapin, le lapin ! Répétait-il en transe. Foutaise ! Des Conneries, des Bretonneries !

Le commandant Kervarec était passé par toutes les couleurs. Il n'en avait plus. Transparent, il agrippait la table de bois, comme un naufragé sa bouée de sauvetage. Jean Bail était livide lui aussi et croisait les doigts sous la table. Il me fit signe d'en faire autant. Quemener, les yeux hagards, attendait d'être foudroyé. Keribin n'était plus que d'eau, incapable d'assécher son front d'où dégoulinait d'épaisses rivières de sueur. En surprenant Penoëgnon faire son signe de croix j'essayai de dire un Ave et un Pater. En latin, pour plus d'efficacité.

Cases, lui, était heureux :

- Aha ! S'exclamait-il, on est moins fier !

Nous n'avions plus qu'à prendre congé. De toute façon il était bientôt l'heure pour le Lucien Cayron d'appareiller.

On alla prendre le café à bord du Verseau, il fallait bien ça pour nous remettre de nos émotions. Et chacun reprit son travail. Une bonne heure après Jean Bail qui sortait de son atelier, s'étonna :

- Ben ! Qu'est-ce qu'il fout encore là ? Et il donna l'alerte.

Le navire de géophysique semblait être mouillé à moins d'un mille du port.

J'appelai par V.H.F :

- Lucien Cayron, Lucien Cayron, du Verseau... !

Tout de suite, Cases répondit :

- Oui, Verseau... Lucien Cayron ! Qu'est-ce qu'il y a ?

- C'est à toi qu'il faut le demander... Qu'est-ce que vous faites encore là ?

- On a une petite merde...Le moteur de barre vient de griller. On a le « spare », on le remplace. Tu m'en commanderas un autre à Paris, on l'aura pour la prochaine escale !

- O.K, reçu... entendu...bien compris...

A bord du Verseau on se regarde. On est muet. A peine le Commandant Kervarec,

qui a entendu la conversation, lève-t-il les yeux au ciel. Penoëgnon soupire. André, le chef de mission se pince le nez et se mord les lèvres : on sait qu'il réfléchit.

- Allez ! Au boulot ! dit-il enfin.

Maintenant, il est six heures et demie. La nuit, comme tous les jours de tous les mois de toute l'année, va tomber sur l'équateur. Je vais essayer, comme tous les soirs, d'apercevoir le rayon vert. Tout le monde me dit que c'est le plus beau, le plus extraordinaire des météores. Mais personne ne se vante de l'avoir déjà vu.

Et je regarde au loin, et le Lucien Cayron est toujours là. De tous ses feux il illumine l'horizon.

- Lucien Cayron, Lucien Cayron, du Verseau... !

- Oui, Verseau... Lucien Cayron ! Qu'est-ce qu'il y a, Bon Dieu, Merde ?

Cases semble un tout petit peu énervé. Je demande avec le plus de douceur possible :

- Que se passe-t-il ?

- Le nouveau moteur de barre a grillé lui aussi ! On a essayé de bidouiller... ça n'a pas marché ! Il y a eu un black-out ! Tout a sauté ! Ça fait deux heures qu'on répare et on en a encore pour une partie de la nuit. Mais putain-con, on repartira quand même, on naviguera à la barre à roue. On se relaiera. Toute la nuit, toute la journée. Mais on repartira ! Putain-con !

Un silence...

- Et démerdes-toi pour me trouver un moteur de rechange, Fissa ! Merde ! Putain-con !.... Terminé...

Derrière moi, le Commandant Kervarecousse.

- Le petit marin ! dit-il comme pour lui-même.

Et aucun d'entre nous ne sait si, dans la bouche du vieux marin de Douarnenez, cela est du mépris ou de la pitié.

F.H

### ECLD PAROLES D'UN SOIR



#### **Avril au plaisir de la musique.**

Pour le jeudi 26 Avril, une belle soirée nous est proposée par **Lucien Réthoré**, chez lui. Cet amoureux de la musique et particulièrement du violoncelle, nous fera entendre l'indicible : la délectation du corps et de l'esprit, l'émotion et le bonheur de la culture que procurent le savoir écouter, jouer, faire entendre-la mélodie en acte-. Le jeudi 26 avril, donc, 10 rue des Vallets, à 20h 30. Entrée gratuite. En cas de besoin, mieux vaut apporter son coussin !

*Je profite de cet espace pour remercier Lucien Réthoré, deuxième président de l'ECLD, qui a permis par sa sensibilité et son ouverture, que se tiennent les séances de « Paroles d'un soir ». Simone Baillauquès-Breuse*

#### **Les séances suivantes de « Paroles d'un soir » sont programmées comme suit :**

-le vendredi 18 mai, séance de « **choses lues** » sur le thème du **Commerce triangulaire des esclaves noirs** à partir de documents et de romans. Entre autres : **Confessions** de Nat Turner, de W. Styron, Gallimard ; **Beloved** de Toni Morrison, 10-18 ; **Le soulèvement des âmes**, de Madison Smart Bell, Babel ; **Amistad** de Barnes Joyce Annette, pocket jeunesse ; **Texaco** de P. Chamoiseau, Gallimard.

Salle D'Avaugour au Guildo, 20h 30

-le vendredi 22 Juin, une soirée sur **le Liban** nous sera procurée par **Jacques et Thérèse Langhade** qui connaissent bien ce pays pour y avoir vécu.

Jacques Langhade a enseigné l'arabe à l'université de Bordeaux et a dirigé la bibliothèque de La Source (du monde arabe et de l'Islam) à Rabat.

Salle du Penthièvre à Saint-Cast, 20h 30

Ces deux dernières séances seront gratuites et bien évidemment, ouvertes à tous)



### **ECLD (« EMERAUDE, CULTURE, LOISIRS ET DEVELOPPEMENT »)**

#### **Élection du bureau de l'association**

Comme prévu et annoncé au cours de la dernière Assemblée générale, le Conseil d'Administration de l'ECLD s'est réuni (le 19 mars 072007) pour en élire le Bureau.

Ce dernier a été composé comme suit :

Présidente : Jeanne Besnard / Vice Présidente : Annie Eisenschmidt

Trésorière : Annick Morin / Trésorier adjoint : Émile Seguin / Secrétaire : Simone Breuse.

Le Conseil d'Administration a reconduit les diverses activités en cours ainsi que les projets discutés en Assemblée générale, relatifs à « La dictée » et à l'atelier d'Informatique.

\*\*\*

### **ASSOCIATION BOULES CASTINES**

Voici les dates des concours de boules bretonnes pour l'année 2007, concours qui auront lieu au boulodrome Ange Renault à Saint-Cast.

Dimanche 20 mai 2007 en tripléte

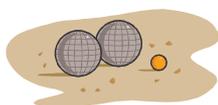
Jeudi 5 juillet en doublette

Jeudi 23 août en doublette

Jeudi 14 juin 2007 en tripléte

Jeudi 19 juillet en doublette

Samedi 1<sup>er</sup> septembre en tripléte.



## CLUB DES PIERRES SONNANTES

### **Marche**

Rendez-vous à 14 h – Place de l'église

Mercredi 18 avril – Ploubalay : circuit des polders

Mercredi 2 mai – Pléneuf Val André : circuit du golf



### **Clubs ordinaires**

Mercredi 11 et 25 avril : jeux divers (cartes, scrabbles etc...) à partir de 14 h à la salle des Pierres Sonnantes. Goûter en fin d'après midi

### **Scrabble**

Tous les mardis à 14 h salle d'Avaugour : scrabble en duplicate ou classique ouvert à tous les adhérents.

### **Encadrement**

Tous les jeudis à 14 h salle d'Avaugour : atelier d'encadrement animé par Mme ROCHE.

### **Repas anniversaire du 1<sup>er</sup> trimestre**

Mercredi 4 avril à 12 h salle des Pierres Sonnantes – Choucroute.

### **Pour prendre date :**

Mardi 1<sup>er</sup> mai : bal du muguet – 14 h 30 – salle d'Armor animé par Fernand FAVREL

Vendredi 15 juin : croisière dans la rade de Brest et la presqu'île de Crozon. Sortie à la journée organisée en association avec la FNACA du Guildo.

Tarif : 54,50 € sur la base de 45 à 49 participants - Inscription pour le 30 avril auprès de A. ROUAULT.

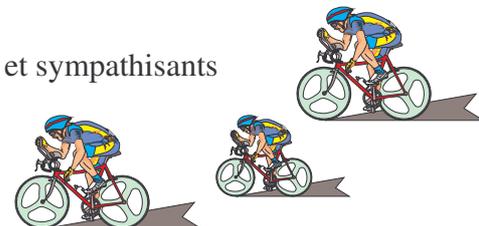
Tel : 02.96.41.01.88 acompte de 30 € à l'inscription.

## FNACA

Lundi 9 avril - 10 h - salle d'Avaugour : Réunion des adhérents et sympathisants afin de préparer les courses cyclistes du **dimanche 29 avril 2007**

14 h 00 : Courses de Cadets

15 h 30 : 40<sup>ème</sup> Grand Prix de la Croix-aux-Merles



Epreuve réservée aux coureurs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie et juniors avec 2.000 € de prix et primes  
Gallettes saucisses boissons sur le circuit

La circulation et le stationnement seront interdits sur le circuit de 13 h à 18 h 00 :

- rue de la Croix Chauvel      - rue de la Grohendais      - rue du Guébriand
- rue de la Halte              - rue de la Corbinais

Les organisateurs demandent aux riverains du circuit de prendre leurs dispositions afin que la course se déroule dans de bonnes conditions et les remercient d'avance.

Venez nombreux applaudir les coureurs et encourager les organisateurs.

Des programmes seront mis à la disposition des riverains.

Les artisans, commerçants, associations qui désirent mettre une annonce sur le programme peuvent se renseigner auprès de M. Gaston PILARD au 02.96.41.20.08.

Pour prendre date, la FNACA organise une excursion dans la rade de Brest et la presqu'île de Crozon le 15 juin 2007. Acompte de 30 € à l'inscription avant le 1<sup>er</sup> mai. Tel : 02.96.41.20.08

## U.N.C – Section de Saint-Cast

L'assemblée générale annuelle de la section de l'U.N.C de Saint-Cast, s'est tenue le 04 mars 07, salle d'Armor boulevard de la mer à Saint-Cast le Guildo.

Monsieur Henri **Baudet** Maire et Monsieur Le Colonel Pierre **Renault** Président honoraire de la section, nous ont honorés de leur présence. Ils en ont été chaleureusement remerciés

Le Président Gilbert **Corlay** a ouvert la séance à 10 heures après avoir remercié l'assemblée et les personnalités présentes.

Le Président a demandé qu'une minute de silence soit observée en mémoire des camarades disparus en 2006, à savoir : MM Raymond **Devos** et Jean **Cordon** et plus récemment Vito **Ciaravino** dont les obsèques ont été célébrées le premier mars en l'église de Saint-Cast.

Il a été demandé que chacun ait une pensée particulière à l'intention des familles des trois marins castins disparus tragiquement lors du naufrage du bateau chalutier « Manuréva » le 23 Janvier 2007 au large du port de Saint-Cast.

Après cette minute de silence, le Président **Corlay** a chaleureusement accueilli les neufs adhérents issus de la dissolution de l'U.N.C de Notre Dame du Guildo ; lors de son assemblée générale extraordinaire du 09.12.2006 ; et nommé vice président de l'U.N.C section de Saint-Cast son ex-président Joseph **Trotel** en remplacement de Monsieur Léon **Legoff** qui ne se représentait pas.

Messieurs Robert **Guillerm** secrétaire et Jean-Pierre **Martinais** trésorier ont fait état chacun pour ce qui le concerne, de leurs responsabilités respectives. Lesquelles ont été approuvées à l'unanimité.

Les commissaires aux comptes ont approuvé le compte rendu financier et « QUITUS » a été donné au trésorier Jean-Pierre **Martinais**, par le Président **Corlay**. Le tiers sortant a été reconduit dans ses fonctions comme suit Joseph **Blivet**, Robert **Guillerm**, Maurice **Suzzi**, Charles **Fezard**, auxquels est venu s'ajouter Joseph **Trotel** ex-président de l'U.N.C de Notre Dame du guildo

Monsieur Guy **LANGLOIS** lui aussi issu de l'U.N.C précitée a été coopté dans l'effectif du tiers renouvelable en 2008. L'arrivée des ces deux nouveaux adhérents porte l'effectif du conseil d'administration à quinze membres. Il est ainsi composé de Gilbert **Corlay** Jean **Poulain**, Raymond **Foucault**, Marcel **Collard**, Michel **Blandin**, Joseph **Blivet**, Robert **Guillerm**, Maurice **Suzzi**, Charles **Fezard**, Jean-Pierre **Martinais**, Yves **Roullier**, Henri **Poncel**, Léon **Legoff**, Joseph **Trotel** et Guy **Langlois**. Commissaires aux comptes : Jean **Lebreton** et François **Lamblin**

A l'issue de la réunion, le Président **Corlay** a renouvelé toute sa gratitude à l'endroit de Monsieur Henri **Baudet** Maire, qui depuis douze années consécutives, a tenu à assister à toutes les assemblées générales ainsi qu'à tous les repas du 11 novembre organisés par la section. Monsieur **Baudet** ne sollicitant pas de nouveaux mandats électifs en 2008, Le Président **Corlay** a proposé qu'il devienne, s'il le souhaite, membre d'honneur de la section. Cette proposition mise aux votes, a été adoptée à l'unanimité. C'est donc avec un plaisir non dissimulé, que nous accueillons dans notre section U.N.C, celui- qui durant treize années aura conduit au plus haut niveau les affaires de la commune de Saint-Cast Le Guildo.

Je lance un appel à nous rejoindre, à tous les nouveaux et futurs résidents dans notre commune de Saint-Cast le Guildo, titulaires d'une ou plusieurs distinctions honorifiques militaires, et plus généralement, toute personne ayant servi la France sous l'uniforme. (Policiers, gendarmes, pompiers, et tout corps d'armée).

Pour adhérer à l'U.N.C section de Saint-Cast, le montant de la cotisation est de 18 euros pour les actifs et 15 euros pour les veuves de guerres ou d'anciens combattants.

Renseignements et inscriptions, près de Gilbert Corlay (Président). Au 02.96.41.92.73, où Robert Guillerm (secrétaire) au 02.96.41.63.66 où Jean-Pierre Martinais (trésorier) au 02.96.41.77.17.

Nous comptons sur vous.

Gilbert Corlay  
Président de l'U.N.C

## ACTIVITE CLUB HORS VACANCES SCOLAIRES Possibilité de prendre un forfait illimité sur 1 an.

### COURS D'INITIATION ET PERFECTIONNEMENT

Tous les mercredis et samedis de 14h à 17h : catamaran  
adultes et enfants, planche à voile, dériveur 420  
Tous les samedis de 9h à 12h : habitable J80

### ENTRAINEMENT SPORTIF

Habitable J80, tous les samedis de 14h à 17h

### REGATE

Habitable J80, tous les dimanches de 10h à 15h



## POINT PASSION PLAGE OUVERT DURANT LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES, ET LES VACANCES SCOLAIRES LOCATIONS COURS PARTICULIERS

### ACTIVITES VACANCES DE PAQUES

#### Stages individuels

*A la plage* : catamaran et planche à voile

#### Formation au Monitorat fédéral

**A2C1** : 9 au 13 avril

Balade en voilier traditionnel « Le Dragous »

### **A SUIVRE EN avril ...**

...Régate de habitable J80 les 15, 22 et 29 avril  
...Spi Ouest France du 5 au 9 avril



### **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-CAST LE  
GUILDO  
LE PORT  
22380 SAINT-CAST LE GUILDO

TEL. 02.96.41.86.42

E-mail : [cn.st-cast@wanadoo.fr](mailto:cn.st-cast@wanadoo.fr)

Internet : [www.cnautique-saintcast.com](http://www.cnautique-saintcast.com)

**COLLECTE DE SANG**

**Association pour le don de sang bénévole du canton de Matignon  
Matignon – Pléboulle – Ruca - Saint-Cast le Guildo – St-Pôtan**

Une collecte de sang, organisée par le site St-Brieuc, Etablissement Français du Sang Bretagne, avec le soutien de l'Association pour le Don de Sang Bénévole du canton de Matignon, aura lieu, **le mardi 10 avril 2007**, à la salle des fêtes de Matignon, de 15h à 19h.

Toute personne en bonne santé, âgé de 18 à 66 ans, peut être donneur. Ce don est indolore et sans risque, le dispositif prélèvement étant à usage unique.

En cette période de vacances, surtout pour les jeunes, c'est une opportunité pour s'inscrire dans cette démarche citoyenne, et pour venir s'informer sur cet acte vital et irremplaçable. Chaque jours, plus de 500 dons sont nécessaires en Bretagne, nous comptons sur la générosité des donateurs et sympathisants, pour répandre cette information à leur entourage, et voisinage, venez nombreux.

\*\*\*

**FAMILLES NOMBREUSES**

Nous rappelons les conditions requises pour l'obtention de la Médaille de famille honorant les mères de famille nombreuse.

Médaille d'or : 8 enfants et plus

Médaille d'argent : 6 ou 7 enfants

Médaille de bronze : 4 ou 5 enfants

Signaler en mairie les familles concernées.



\*\*\*

***Dimanche  
29 Avril 2007***

***Randonnée VTT et pédestre  
« Entre terre et mer »***

**Notre Dame du Guildo - Commune de Saint-Cast le Guildo (22)**

**4 circuits VTT : 8 km (enfants) – 22 km – 32 km – 45 km  
1 circuit pédestre de 8 km**

**Départ de 9 h sur le parking du stade – Port du casque obligatoire**

**Participation : 5 € pour le VTT / 3 € pour la rando pédestre**

**Nombreux lots à gagner (tirage au sort)**

**Organisation : Ecole Notre Dame**



## **OFFRES D'EMPLOIS**

**RECEPTIONNISTE** : recherchons 1 personne h/f pour travailler en équipe à la réception du camping, accueil des clients, renseignements touristiques, utilisation de l'Informatique, anglais courant exigé et seconde langue souhaitée. Contrat de juin à août, 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.

**ANIMATEUR** : Pour la période Juillet/Août, recherchons personne h/f titulaire du BAFA pour s'occuper du club enfant ainsi que la mise en place d'activités sportives. 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.

**H/F DE MENAGE** : Pour la période Juillet/Août, recherchons personne pour le nettoyage quotidien des différents bâtiments; commerces, sanitaires, locatifs 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.

**SERVEUR/SERVEUSE** : Pour la période Juillet/Août, recherchons au service du bar et/ou du restaurant, personne ayant de l'expérience, parlant l'anglais et ayant un bon sens de l'organisation. 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.



**RESTAURATION** : recherchons pour la période Juillet/Août, personnes h/f pour travailler en équipe au sein de la cuisine du restaurant à différents postes.

Aide de cuisine h/f ; vous travaillerez en équipe avec le cuisinier, vous serez chargé de la mise en place, de la préparation des entrées, des desserts.. Expérience exigée, 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.

Plongeur h/f: vous travaillerez en équipe avec le personnel du restaurant, vous serez chargé de la desserte des tables et du nettoyage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine. 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.

Plats à emporter h/f: vous serez responsable du point snack, des stocks et de l'hygiène. Vous devrez faire la préparation des plats à emporter et des pizzas, prendre les commandes et les servir, 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.



**SURVEILLANT DE BAINNADE** : recherchons pour la période Juillet/Août, personne h/f vous serez chargé de la surveillance des bassins aquatiques, de la bonne tenue des règles, du rangement et de la propreté des plages et de l'organisation d'activités aquatiques telles que aquagym, waterpolo... Brevet de surveillant de baignade exigé, 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC,

**ENTRETIEN** : recherchons pour la période Juillet/Août, personne h/f pour l'entretien général du camping, vous serez chargé du nettoyage de la piscine, du terrain, des locatifs.... 35h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC.

**EPICERIE** : recherchons pour la période Juin/Juillet/Août, personne h/f pour travailler au sein de l'épicerie, vous serez chargé de la mise en place des rayons, de la bonne gestion des stocks et de l'hygiène, de la vente des articles et de la propreté du local. 33h hebdomadaire, rémunération basée sur le SMIC,

Merci d'envoyer votre cv et lettre de motivation à Château de Guildo ou [chateaugaline@wanadoo.fr](mailto:chateaugaline@wanadoo.fr)

## A.D.M.R – Association du service à domicile

### **Une famille, c'est du travail...**

Vous attendez un deuxième enfant, votre grossesse vous fatigue,  
Vous êtes débordée par l'arrivée de jumeaux ou triplés,  
Votre retour de maternité est difficile,  
Vous n'avez plus assez de bras pour vous occuper de tout à la fois ?  
COMPTEZ SUR L'ADMR !



### **Une famille, c'est fragile...**

Quand l'un des enfants est malade, il faut tout de même s'occuper des autres, Quand l'un des parents tombe malade, l'autre se retrouve seul pour tout assumer... LA AUSSI, L'ADMR PEUT VOUS AIDER...

### **Voici le coup de main dont vous avez besoin**

Notre service famille participe aux tâches quotidiennes : préparation des repas, ménage, repassage, toilette du bébé... Un sérieux coup de main qui permet de souffler. Dans les situations difficiles, notre service vous seconde, aide à vous organiser, à préserver votre emploi, c'est important, veille au bien-être des enfants et redonne à tous confiance dans l'avenir.



### **L'aide aux familles : c'est un métier**

Intervenir efficacement dans une famille ne s'improvise pas. Aides à domicile ou Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (anciennement travailleuses familiales) : tous les intervenants de l'ADMR sont des professionnels qualifiés. L'ADMR *saura* vous proposer la personne qui répond exactement à votre situation.



### **Ça se passe près de chez vous**

Pas besoin de vous déplacer, l'ADMR intervient à votre domicile. Quand et pour combien de temps ? Pour quelques heures, une demi-journée ou une journée entière, convenons-en ensemble.

### **N'hésitez pas, des aides financières sont possibles**

Il y a quelques conditions à remplir pour que l'intervention soit prise en charge par les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, le département ou encore les mutuelles santé. Rassurez-vous : l'ADMR effectue pour vous toutes les formalités nécessaires.

#### **Contact**

Annick DURAND - Tél. 02 96 31 52 96 - Bénévole responsable des TISF

Marie-Noëlle DENOUAL - Tél. 02 96 31 55 84- Bénévole responsable des Aides à domicile

Permanence le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois - mairie de St-Cast-le-Guildo - de 9h00 à 11h00

## LE COIN DU CRUCIVERBISTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### Horizontalement

- 1 – Prend racine dans la vase
- 2 – Thésaurise sa gauche
- 3 – Tout en rondeur – Content de lui
- 4 – Firent place nette – Précède le saut
- 5 – Evites les trous - Filtre
- 6 – Direction Nationale – Note - Possessif
- 7 – Ministère – Prénom de star
- 8 – Nourrirai
- 9 – Aperçurent
- 10 – Prénom féminin - Elimination

D.L.

### Verticalement

- A – Importance relative  
 B – Incolore mais à l'odeur forte et grisante – Article sevillan  
 C – Souillon et braillard - rebelle  
 D – Difficiles à convaincre  
 E – Abris de voyous – temps des glaces  
 F – Prend des libertés avec la vérité d'une manière bien désordonnée - Blanchit  
 G – D'avoir – Délicieux en sauce aigre douce  
 H – Préoccupation de riche – Premier balbutiement  
 I – Ne reste pas sans voix – Pas futé  
 J – Voix de fil

### Solution 176

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	D	E	D	A	I	G	N	E	E	S
2	E	P	E	R	V	I	E	R	S	
3	S	O	T	T	E	S		O	C	
4	H	U	E	E		A	I	D	A	I
5	O	M	S		A	N	N	A	L	
6	N	O	T	A	N	T		S	O	S
7	O	N	E	S	T	E	P		P	A
8	R	E	E		E		E	T	E	L
9	E	R	S	E		P	U	R	E	E
10	S	A		S	O	T	T	I	S	E

## SUDOKU

### DIFFICILE

	4	7	8	9			3	1
		3	6	4			5	8
8		9	5			4	7	2
	5		7		6	1	4	9
	9	2		1		5	8	
6	1	4	9		8		2	
2	3	6			4	7		5
9	8			7	5	2		
4	7			6	9	8	1	

### EXPERT

	8			1	2	4		9
1		2	4		6	5	8	7
	9	4	3	7		2	6	1
		5	2		7		9	8
2	6			4			7	5
8	7		1		3	6		
9	5	7		3	4	8	1	
3	2	1	7		5	9		6
6		8	9	2			5	

BL Pluduno

## LIAISON PIETONNE



Dimanche 1<sup>er</sup> avril, sur le site du chantier, la population de Saint-Cast le Guildo a massivement manifesté sa volonté de voir aboutir dans les délais prévus la réalisation de la liaison piétonne.

Entouré de sa Municipalité portant écharpe tricolore et des Elus du Conseil Municipal, Monsieur Henri BAUDET, Maire, a dit avec passion combien ce projet de liaison était justifié, et combien il serait défendu avec fermeté par les forces vives de la Cité. Il a aussi dénoncé

avec conviction le caractère fallacieux des arguments des opposants plus soucieux de leur intérêt personnel et du maintien de leurs privilèges que de l'intérêt général.

Loin de générer un préjudice pour les riverains, il est évident que ces travaux valorisent leur propriété tant du point de vue patrimonial que du confort de vie.

**A noter que vendredi, un des requérants avait retiré sa plainte, ce qui réduit à 4 plaignants ce pôle d'opposition.**

Marie-Reine TILLON, Conseillère Générale, avec des mots forts et Jean GAUBERT, Député de l'arrondissement, ont, sans réserve, apporté leur soutien à ce projet structurant en mettant en exergue le nécessaire développement économique de la station.



Symboliquement, banderoles déployées, les manifestants au nombre desquels on comptait de nombreux résidents secondaires et responsables d'associations, ont investi la rue de la Corniche en l'Isle et, en défilé, ont traversé les Mielles.

Ce sont des centaines de signatures de soutien (927 dont 700 adresses de Saint-Cast le Guildo) qui ont été collectées à cette occasion.



Pour l'heure, les travaux continuent et les ouvriers s'affairent pour mettre en place l'émissaire qui conduira les eaux pluviales en dehors de la plage.

D'ores et déjà ce sont 270 m<sup>3</sup> de béton qui ont été coulés dans les fondations servant de semelle stable à l'émissaire.

270 m<sup>3</sup> qui viennent consolider ces bâtiments construits sur des rochers qui se délittent.

270 m<sup>3</sup> à inscrire au compte de la sécurité...

D.L